



Le prélèvement SEPA chez L'Artisan Pass

Note jointe à la demande d'Identifiant Créancier SEPA · L'ARTISAN · 20 octobre 2026

Le créancier

Raison sociale	L'ARTISAN, société par actions simplifiée (SAS), capital 1000 €
Immatriculation	SIRET 953777 018 00011 · 953777 018 R.C.S. Paris
Siège	207 rue Ordener, 75018 Paris
Représentant légal	Patrick Hubert, Président
Nom commercial du service	L'Artisan Pass, lartisanpass.fr
Compte à créditer	Banque Populaire Rives de Paris IBAN FR7610207002252421901987715 · BIC CCBPFRPPMTG Titulaire : SAS L'ARTISAN, ETB JACQUIER

Ce qui est prélevé

Formule	Montant TTC prélevé chaque mois
Sérénité	9,90 €
Tranquillité	17,90 €
Confiance+	24,90 €

- Prélèvement **récurrent**, schéma SEPA CORE (particuliers), un prélèvement par abonné et par mois, le 10.
- Engagement initial de 6 mois, puis résiliation possible à tout moment en ligne avec effet à la fin du mois.
- Les travaux hors abonnement (sur devis) ne sont pas prélevés : ils sont réglés séparément après accord écrit du client.
- Le prélèvement SEPA est le **seul** moyen de paiement de l'abonnement.

Volumes prévisionnels

	Fin 2027	Fin 2028	Fin 2029
Prélèvements par mois	818	2493	4841
Montant TTC de la remise mensuelle	13824 €	42132 €	81813 €
Montant TTC prélevé sur l'année	73667 €	337206 €	753520 €

Montant moyen 16,90 € TTC, montant maximal 24,90 € TTC. Une seule remise par mois. Hypothèses détaillées dans le prévisionnel financier joint.

Le parcours de l'abonné

Souscription	L'abonné choisit sa formule, accepte les conditions générales et signe le mandat SEPA (IBAN, nom, adresse). Une référence unique de mandat (RUM) lui est attribuée.
Confirmation	Il reçoit par e-mail la confirmation de son abonnement, une copie du mandat et la date du premier prélèvement.
Pré-notification	Avant chaque prélèvement, montant et date sont communiqués au moins 5 jours à l'avance (échancier annuel ou avis mensuel), délai prévu dans les conditions générales.
Rétractation	Pendant le délai légal de 14 jours, aucun prélèvement sans demande expresse d'exécution immédiate ; remboursement sous 14 jours en cas de rétractation.
Changement	Changement de formule ou de compte bancaire depuis l'espace client ou sur demande : nouveau montant notifié avant le prélèvement suivant.
Résiliation	En ligne, avec une référence et un accusé de réception. Les prélèvements s'arrêtent après la dernière échéance due.

La maîtrise des rejets et des contestations

- **Rejet** (provision insuffisante, compte clos, opposition) : l'abonné est prévenu par e-mail et par téléphone, le prélèvement est représenté une seule fois, puis le service est suspendu si l'impayé persiste.
- **Demande de remboursement** : l'abonné peut contester un prélèvement autorisé auprès de sa banque pendant 8 semaines, et un prélèvement non autorisé pendant 13 mois. Chaque contestation est analysée et le mandat correspondant est vérifié.
- **Prévention** : vérification du format de l'IBAN à la saisie, rappel avant le premier prélèvement, montants faibles et fixes qui limitent les incidents.
- **Provision** : le prévisionnel retient 2 % de rejets et 1 % d'impayés définitifs.

La conservation des mandats

- Mandats conservés pendant toute la durée de l'abonnement, puis au moins 13 mois après le dernier prélèvement, pour répondre à toute demande de la banque.
- Mandats et données bancaires conservés de façon sécurisée, accès réservé à l'équipe habilitée.
- Un mandat sans prélèvement pendant 36 mois est considéré comme caduc.

Pièces jointes à la demande

- Extrait Kbis de moins de 3 mois et statuts de L'ARTISAN
- Pièce d'identité de Patrick Hubert
- RIB du compte professionnel
- Dossier de présentation du projet et prévisionnel financier
- Conditions générales d'abonnement et modèle de mandat (page suivante)

Mandat de prélèvement SEPA

Référence unique du mandat (RUM) : **attribuée à la souscription** · Type de paiement : récurrent

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez L'ARTISAN (L'Artisan Pass) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de L'ARTISAN. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Créancier

Nom	L'ARTISAN (L'Artisan Pass)
Adresse	207 rue Ordener, 75018 Paris
Identifiant créancier SEPA	attribué par la Banque de France, communiqué avant le premier prélèvement

Abonnement

- ☐ Sérénité : 9,90 € TTC / mois
- ☐ Tranquillité : 17,90 € TTC / mois
- ☐ Confiance+ : 24,90 € TTC / mois

Débiteur (titulaire du compte)

Nom, prénom	
Adresse	
Code postal, ville	
Pays	
IBAN	
BIC	
Fait à	
Le	
Signature	

Les informations recueillies sont utilisées uniquement pour la gestion de votre abonnement et des prélèvements. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement : contact@lartisanpass.fr. Le mandat est à retourner signé à L'ARTISAN, accompagné d'un RIB.